

Livre des délibérations du conseil d'établissement École au Cœur-des-Monts

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école au Cœur-des-Monts, tenue le mercredi 23 novembre 2022 à 18 h 30.

Sont présentes:

Boulay, Mélanie, représentante des parents;
Bonnier, Marjorie, représentante des parents;
Bernard, Marie-Ève, représentante des parents;
Malenfant, Sonia, représentante des parents;
Allard, Michaël, représentant des parents;
Maynard, Nancy, représentante des parents;
Bachand, Magalie, représentante des enseignants;
Benoit, Lianne, représentante des enseignants;
Gilbert, Mélissa, représentante des enseignants;
Martin, Ève, représentante des enseignants;
Messier, Annie, représentante du service de garde;
Charbonneau, Nicole, représentante de la communauté.
Pepin, Karoline, représentante du soutien.

Sont absentes :

Nicolas, Julie, représentante de la communauté;

Est aussi présente, madame:

Gagnon, Sylvie, directrice.

Livre des délibérations du conseil d'établissement École au Cœur-des-Monts

Présidente

Secrétaire

1.0 Constatation du quorum et ouverture de la séance

Madame Mélanie Boulay constate le quorum et procède à l'ouverture de l'assemblée à 18 h 30.

2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Mélanie Boulay présente l'ordre du jour.

Madame Nancy Maynard propose l'adoption de l'ordre du jour. Adopté à l'unanimité.

CÉ-22-11-831

3.0 Lecture et adoption du procès-verbal du 26 octobre 2022

Madame Mélanie Boulay présente le procès-verbal du 26 octobre dernier.

Monsieur Michaël Allard propose l'adoption du procès-verbal du 26 octobre 2022. Adopté à l'unanimité.

CÉ-22-11-832

4.0 Suivis au procès-verbal

Madame Sylvie Gagnon nous fait le suivi des points du procès-verbal.

Madame Nancy Maynard nous fait un suivi sur le repas de Noël qui aura lieu le 12 décembre prochain. Madame Mélissa Gilbert fait un sondage pour les breuvages qui seront apportés.

Concernant la construction, la nouvelle date pour la fin des travaux est maintenant le 21 décembre.

Au sujet du suivi avec le traiteur à savoir si nous pouvons enlever le sandwich, nous en discuterons lors de la prochaine rencontre puisque Madame Véronique Léveillée est absente.

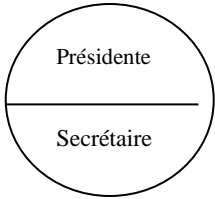
Madame Sylvie nous informe que le suivi de la campagne de financement aura lieu à la rencontre de décembre par Madame Véronique.

5.0 Parole au public

Il n'y a aucun public.

6.0 Représentants du comité de parents

Madame Marie-Ève Bernard nous informe qu'ils ont été consultés sur le calendrier scolaire pour les trois prochaines années.



Livre des délibérations du conseil d'établissement École au Cœur-des-Monts

Il y a aussi été question des critères d'inscription pour la prochaine année. Il n'y a pas de changement.

Il y a eu un retour sur les pratiques de confinement qui pourrait être fait dans les écoles.

7.0 Consultation, décision ou discussion :

7.1 Formation des membres

Madame Sylvie Gagnon nous explique les documents que nous avons reçus et répond aux questions.

7.2 Sorties éducatives

Madame Sylvie Gagnon nous présente les prochaines sorties éducatives que les enseignants aimeraient faire vivre aux élèves.

Madame Mélanie Boulay propose de les approuver et c'est approuvé à l'unanimité.

7.3 État financier 2021-2022

Madame Sylvie Gagnon présente les états financiers 2021-2022. Elle nous explique le fonctionnement du budget en nous expliquant les sommes dans chacun des fonds.

7.4 Projets à caractère physique

Madame Sylvie Gagnon nous consulte pour les projets à caractère physique pour notre école.

7.5 Consultation du CSS sur le PEVR

Madame Sylvie Gagnon nous présente les capsules. Nous en faisons l'écoute et complétons le Forms à la suite de chacune des capsules.

8.0 Autres points

Il n'y a pas de point à ajouter.

CÉ-22-11-833

**Livre des délibérations du conseil d'établissement
École au Cœur-des-Monts**

Présidente

Secrétaire

9.0 Date de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le 12 décembre prochain à 18 h 30.

10.0 Levée de l'assemblée

Madame Karoline Pepin propose et il est unanimement résolu d'approuver la levée de l'assemblée à 21 h 41.

CÉ-22-11-834

Présidente

Secrétaire

Directrice